

# DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE- Exercice 2024



Cadre réservé à la Ville de Mont-sur-Meurthe

Dossier étudié par le Conseil Municipal le : \_\_\_\_\_

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Catégorie de l'association : \_\_\_\_\_

Siège social : \_\_\_\_\_

Correspondant de l'association : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Pour une association sportive, indiquez la fédération : \_\_\_\_\_

**MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE :**

Contenus et objectifs de l'action :

Public(s) ciblé(s) :

Nombre approximatif de bénéficiaires :

Tarif d'entrée :

Descriptif de l'action :

Lieu de la réalisation :

Descriptifs des moyens humains mobilisés :

Partenaires engagés (autres collectivités, financeurs, autres associations ...) :

Coût estimatif de l'opération :

L'association prend-elle en compte des critères de développement durable dans l'organisation de son action ? Si oui lesquels ?

**Déclaration sur l'honneur :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ représentant l'association :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiement correspondant
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposés auprès d'autres financeurs publics
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association.

**Signature :**

**Document à joindre obligatoire :**

- Statuts de l'association,
- Composition du bureau et/ou conseil d'administration de l'association,
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association,
- Budget prévisionnel de l'action voir et Devis (annexe du règlement d'attribution de subvention)
- Compte financier 1 mois après l'action et Facture (annexe du règlement d'attribution de subvention)

Pour toute communication de l'action, le logo de la municipalité devra apparaître

**REMARQUES IMPORTANTES**

**TOUTE DEMANDE DOIT PARVENIR EN MAIRIE 2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION**

Ces demandes doivent être adressées à :

**Mairie de Mont-sur-Meurthe  
4, rue de la Meurthe  
54360 MONT-SUR-MEURTHE**